

RAPPORT 2021



SOMMAIRE

<u>1 - PRESENTATION D'EAUX DE LA VEAUNE</u>	<u>1</u>
1.1 - HISTORIQUE	1
1.2 - LES COMMUNES ADHERENTES.....	2
<u>2 - LES INFRASTRUCTURES</u>	<u>2</u>
2.1 - INSTALLATIONS DE PRODUCTION	2
2.2 - AUTRES STATIONS DE POMPAGE.....	5
2.3 - INSTALLATION DE STOCKAGE	6
2.4 - CARACTERISTIQUES DU RESEAU.....	7
2.4.1 Les conduites principales.....	7
2.4.2 Les canalisations de branchement.....	9
2.4.3 Les compteurs de distribution	9
2.5 - SURVEILLANCE DU SYSTEME DE DISTRIBUTION D'EAU.....	10
<u>3 - LES ELEMENTS TECHNIQUES</u>	<u>11</u>
3.1 - NOMBRE DE BRANCHEMENTS	11
3.2 – ADÉQUATION ENTRE RESSOURCE ET RÉPARTITION DES ABONNÉS.....	12
3.3 - TAUX D'UTILISATION DES RESSOURCES.....	13
3.4 - VARIATION ANNUELLE DE LA PRODUCTION	15
3.5 – CONSOMMATION PAR ABONNÉ	15
3.6 - VOLUMES FACTURES	17
3.7 - RENDEMENT DU RESEAU.....	19
3.8 - TRAVAUX REALISES PAR LE SYNDICAT	20
3.9 – BORNES DE PUISAGE	20
<u>4 - PROGRAMME DE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU</u>	<u>21</u>
<u>5 - LES ELEMENTS FINANCIERS</u>	<u>22</u>
5.1 – INVESTISSEMENTS.....	22
5.2 – RECETTES DU SYNDICAT	23
5.3 - SYSTEME DE TARIFICATION	23
5.4 – SITUATION FINANCIERE	25
5.5 - PRIX DE L'EAU.....	26
<u>6 -INVESTISSEMENTS RESEAU</u>	<u>27</u>
<u>7 – INDICATEURS DE PERFORMANCE</u>	<u>31</u>

1 - Présentation d' Eaux de La Veaine

1.1 - HISTORIQUE

1949, Création du **Syndicat Veaine-Isère**

1956, la commune de Châteauneuf sur Isère se retire et cinq autres communes adhèrent. Le nom est **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaine**.

1958-59, la principale station de pompage, la station des Marais est créée.

1960, les premiers abonnés sont desservis à Clérieux et Chanos-Curson.

1997, pour une gestion plus efficace et rationnelle du réseau installation d'une supervision complète des installations, station de pompage et réservoirs

1999, Le syndicat débute un S.I.G. (*Système d'Information Géographique*) exhaustif, de la ressource au compteur de chaque abonné. Il est basé sur des relevés GPS avec un équipement complet (*mobile + base pour correction différentielle par post-traitement*).

2003, L'ossature du S.I.G. par relevé GPS des conduites principales et de 80% des affleurants est terminée

2008, Le syndicat s'équipe d'un GPS autonome de précision décimétrique temps réel.

2013, Le syndicat s'engage au côté du département et de l'agence de l'eau RMC pour la création de :
l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Les Sources de la Veaine »

2016, Adhésion du service des eaux de la commune de St Donat sur l'Herbasse assurant l'alimentation du centre-ville

2017, Dans le cadre du SDCI fusion avec le SIEA Pont de l'Isère la Roche de Glun, Glun, le syndicat devient alors un syndicat à la carte avec la compétence assainissement (transport et épuration) pour 3 communes. Il dispose de deux modes de gestion, la régie historique sur 16 communes et la délégation de service pour deux des communes venant de la fusion avec le SIEA Pont de l'Isère la Roche de Glun. Il prend le nom de **Syndicat Eaux de la Veaine**.

2020, Dans le cadre de la loi Notre la compétence eau potable est confiée aux communautés d'agglomérations (CA). La communauté de communes Portes de Drôme Ardèche ayant décidé de ne pas prendre cette compétence, cette dernière demeure exercée par la commune de Ponsas. La nature juridique de notre structure devient un Syndicat Mixte Fermé intervenant en délégation substitution des CA

1.2 - LES COMMUNES ADHERENTES

Dix neuf communes sont actuellement adhérentes :

- [1949](#): Beaumont-Monteux, Chanos-Curson, Chavannes, Marsaz, Mercurol, Veaunes, Châteauneuf sur Isère
- [1956](#): Chantemerle les Blés, Larnage, Clérieux, Saint-Bardoux, Granges les Beaumont, (*Châteauneuf sur Isère se retire*)
- [1961](#): Saint Donat sur l'Herbasse (*uniquement les écarts Sud et Ouest de la ville*),
- [1963](#): Crozes Hermitage,
- [1993](#): Erôme,
- [2000](#): Serves sur Rhône,
- [2006](#): Gervans
- [2015](#): Fusion de Mercurol et Veaunes, dénommée Mercurol - Veaunes
- [2016](#): Saint Donat sur l'Herbasse adhère pour la gestion du centre-ville.
- [2017](#): Glun (*hors partie plateau*) et Pont de l'Isère et La Roche de Glun (*en DSP*)
- [2017](#): Ponsas (*en DSP fin en juin 2023*)

Ce rapport présente uniquement les éléments concernant les 16 communes gérées en régie. Un rapport distinct est réalisé par le délégataire concernant la distribution d'eau potable sur le secteur dont il assure la gestion. Seul les investissements réalisés sur les secteurs en délégation de service financés par le budget unique sont indiqués dans ce rapport.

2 - LES INFRASTRUCTURES

2.1 - INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Les abonnés du syndicat sont alimentés par cinq ressources en eau potable :

- avec **771 478 m³** puisés cette année, le site des Marais, situé sur les communes de Chavannes et de Marsaz, constitue la principale ressource.
- le site des Avenières, situé sur la commune de St Donat sur l'Herbasse, a fourni **120 362 m³** cette année.
- **23 818 m³** ont été pompés sur le site de Pendillon, situé lui aussi sur la commune de St Donat sur l'Herbasse.

- le site des Blaches, situé sur la commune de Chantemerle les Blés, a fourni **145 080 m³** cette année.
- **103 182 m³** ont été pompés sur le site du Bateau, situé sur la commune de Beaumont-Monteux.
- Enfin le site de l'Eygaz , situé sur la commune de Glun, a fourni **36 269 m³** cette année.

L'intégralité des ressources sont captées dans des nappes. C'est donc à partir de pompage que l'eau est refoulée vers les réservoirs pour être ensuite distribuée aux abonnés.

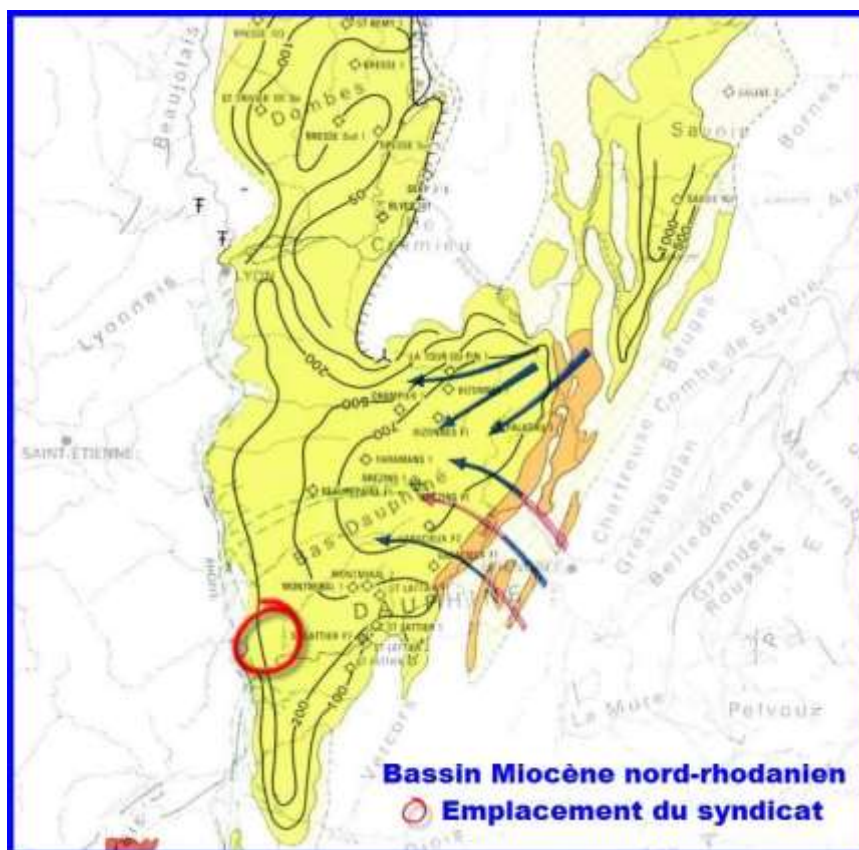
- Ressource des Marais (*située sur Chavannes et Marsaz, station de pompage remise à neuf en 2011*)
 - Deux puits de 16 et 20 mètres de profondeur équipés de pompes d'exhaure de 100 m³/h ;
 - Un forage profond de 92 mètres équipé d'une pompe d'exhaure de 240 m³/h ;
 - Autorisation d'exploiter un débit de 700 m³/h par arrêté de déclaration d'utilité publique du 09/06/1997 ;
 - Station de refoulement Bas Service d'un débit de 155 m³/h ;
 - Station de refoulement Haut Service d'un débit de 160 m³/h (*avec 2 pompes*) .
- Ressource du Bateau (*située sur la commune de Beaumont-Monteux*)
 - Un forage de 33 mètres de profondeur équipé d'une pompe immergée de 40 m³/h en refoulement direct vers le réservoir de Mercurol ou de Granges les Beaumont suivant la demande;
 - Un deuxième forage de 33 mètres de profondeur équipé d'une pompe immergée de 90 m³/h en refoulement direct vers les réservoirs de Mercurol et de Granges les Beaumont (les deux ouvrages ne peuvent pas fonctionner simultanément);
 - Autorisation d'exploiter un débit de 100 m³/h par arrêté de déclaration d'utilité publique du 17/03/1989.

- Ressource des Blaches *(située sur la commune de Chantemerle les Blés)*
 - Un forage profond de 147 mètres équipé d'une pompe d'exhaure de 100 m³/h;
 - Un forage profond de 141 mètres équipé d'une pompe d'exhaure de 100 m³/h;
 - Autorisation d'exploiter un débit maximal instantané de 200 m³/h avec un prélèvement maximal journalier de 4 000 m³/jour suivant arrêté préfectoral du 20 février 2003;
 - Station de refoulement d'un débit 80 m³/h.

- Ressource des Avenières *(située sur la commune de St Donat sur l'Herbasse)*
 - Un forage de 117 mètres équipé de deux pompes immergées de 65 m³/h;
 - Autorisation d'exploiter un prélèvement maximal journalier de 1 000 m³/jour suivant arrêté préfectoral du 14 juin 1993;

- Ressource de Pendillon *(située sur la commune de St Donat sur l'Herbasse)*
 - Un forage de 184 mètres équipé de deux pompes immergées de 20 m³/h;
 - Autorisation d'exploiter un prélèvement maximal journalier de 400 m³/jour suivant arrêté préfectoral du 14 juin 1993;

Ces ressources exploitent l'aquifère de la molasse du miocène. Il s'agit d'un ensemble de dépôts marins dont la lithologie est très hétérogène, avec des niveaux sableux et des niveaux gréseux aquifères *(pouvant contenir et laisser circuler de l'eau)*, entrecoupés par des couches argileuses peu perméables *(qui forment des barrières de protection contre les pollutions pour l'eau qui s'écoule en profondeur)*. Cette ressource en eau bénéficie d'une protection naturelle vis-à-vis des pollutions de surface, garante d'une bonne qualité physico-chimique. Sur la ressource du bateau, la forte perméabilité des horizons superficiels induit une sensibilité plus importante aux activités humaines



- Ressource des Eygas *(située sur la commune de Glun)*
 - Un puits béton de 15 mètres équipé de deux pompes immergées de 22 m³/h;
 - Autorisation d'exploiter un prélèvement maximal journalier de 210 m³/jour suivant arrêté préfectoral du 21 juillet 2008;

Cette ressource a été créée en 1965. Elle exploite l'aquifère de la nappe alluviale du Rhône. En 2008, une inspection de l'ouvrage et un curage des barbacanes ont été réalisés dans cet ouvrage en très bon état.

2.2 - AUTRES STATIONS DE POMPAGE

Eaux de la Veune compte une station de reprise située sur la commune de Clérieux.

- Station de Saint Réméane
 - Deux groupes électropompes de 40 m³/h *(station remise à neuf en 2005).*

Dans certains secteurs, l'altitude des réservoirs n'est pas suffisante pour assurer la distribution de l'eau par gravité. Pour ces secteurs, le syndicat est équipé de petits surpresseurs d'un débit de 2 à 10 m³/h.

2.3 - INSTALLATION DE STOCKAGE

L'alimentation en eau des abonnés est réalisée par des ouvrages de stockage destinés à assurer les pointes journalières de distribution. Ils sont au nombre de 21 et représentent une capacité de stockage de plus de 6 500 m³. Ces réservoirs sont désinfectés chaque année. Comme l'ensemble des installations électromécaniques, ils sont reliés en permanence à une installation de télégestion afin de connaître leur fonctionnement et prévenir toute rupture d'alimentation.

DENOMINATION		Dates		SITUATION	N° DES RESERVOIRS ALIMENTES	CAPACITE
		Constr	Réhab.			
1	LES VOLLEYSES	1965	2008	CLERIEUX	17 + distribution	680 m ³
2	SIZAY	1960		M ARSAZ	1, 17 + distribution	960 m ³
3	MERCUROL	1967	2007	MERCUROL	dist ribution	270 m ³
4	GRANGES	1964	1998	CLERIEUX	dist ribution	290 m ³
5	PIEDMELION	1969	2010	ST-BARDOUX	dist ribution	290 m ³
6	CHARBONNIERS	1960		MERCUROL	9, 16, 10, 12 + distribution	580 m ³
7	MARSAZ	1968	2011	M ARSAZ	dist ribution	230 m ³
8	LES VEES	1970		CHANTEMERLE-LES-BLES	dist ribution	110 m ³
9	VEAUNE	1966	1990	VEAUNES	16 + distribution	110 m ³
10	LARNAGE	1966	1997	LARNAGE	12 + distribution	300 m ³
11	LES MEJEANS	1975	1996	ERÔME	15, 14, 18 + distribution	590 m ³
12	CROZES	1969	2016	CROZES HERMITAGE	dist ribution	230 m ³
13	LES BLACHES	1975	1993	CHANTEMERLE-LES-BLES	11, 15, 14, 18 + distribution	120 m ³
14	SERVES	1958	1999	SERVES	dist ribution	80 m ³
15	ERÔME	1979	1993	ERÔME	14 + distribution	260 m ³
16	CHANOS	1982		CHANOS CURSON	dist ribution	170 m ³
17	St REMEANE	1969	2005	CLERIEUX	5 + distribution	50 m ³
18	GERVANS	1976	2009	GERVANS	dist ribution	200 m ³
19	CHABRAN	1947	2019	ST DONAT SUR L'HERBASSE	dist ribution	500 m ³
20	PENDILLON	1990		ST DONAT SUR L'HERBASSE	dist ribution	300 m ³
21	GLUN	1964		GLUN	dist ribution	200 m ³
Volume total stocké						6230 m ³

2.4 - CARACTERISTIQUES DU RESEAU

2.4.1 Les conduites principales

Les conduites d'adduction assurent l'alimentation des réservoirs. Les conduites de distribution assurent la desserte en eau potable des abonnés avec une alimentation gravitaire. Les conduites d'adduction assurent souvent également la distribution ce qui limite le débit de remplissage des réservoirs en période de pointe. Des vannes hydrauliques pilotées permettent d'éviter le remplissage des réservoirs en période de pointe afin d'éviter de concentrer les surcharges hydrauliques.

Le système d'information géographique (SIG), permet de maîtriser le linéaire de canalisations avec plus de 435 kilomètres de conduites *(et 553 kilomètres avec canalisations de branchement)*



Linéaire des canalisations exploité en régie 435 kilomètres et 118,5 kilomètres de canalisation de branchement

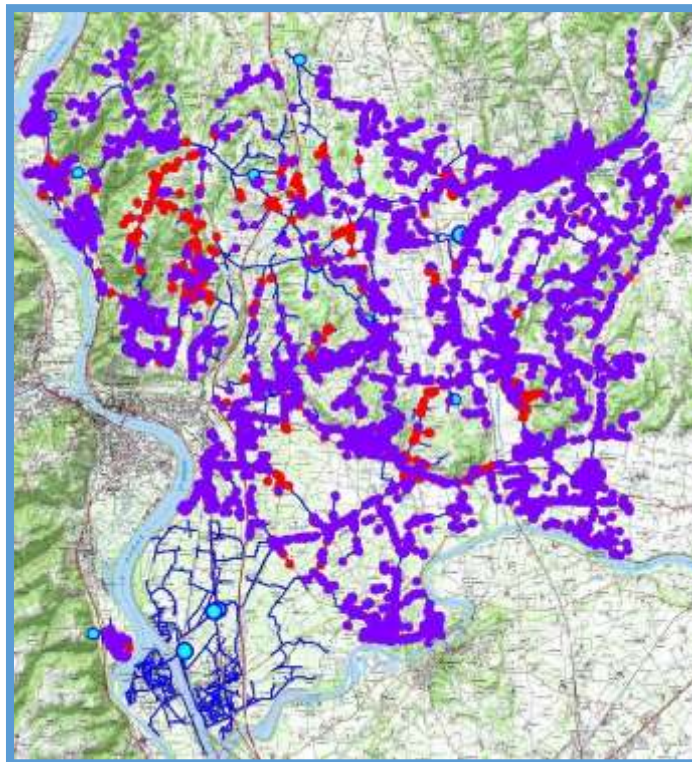
Les données du SIG concernant la répartition des conduites principales selon leurs matériaux donnent les résultats suivants :

- 18 % est en Chlorure de Polyvinyle collé *(PVC ancien et fragile, surtout dans la version PN 10)*
- 14 % est en Chlorure de Polyvinyle joint à lèvres *(PVC à joints plus récent et plus solide car posé en 16 bars)*
- 6 % est en PEHD *(hors utilisation pour les branchements)*
- 11 % est en fonte grise *(fonte ancienne cassante mais présentant une bonne résistance à la corrosion)*
- 39 % est en fonte ductile *(souple et résistante)*
- 3 % est en fonte ductile HP *(actuellement posée souple et résistante avec une épaisseur de fonte importante)*
- 9 % dans d'autres matériaux *(PVC orienté, acier galvanisé...)* ou en matériaux indéterminés

Afin d'améliorer la qualité du service, le syndicat a fait le choix depuis de nombreuses années de mettre en place des conduites principales en fonte ductile HP, matériau reconnu pour sa robustesse et sa longévité et conservant la même épaisseur de fonte que les anciennes conduites K9. Sur certaines antennes courtes, pour des petits diamètres inférieurs à 63 mm et en terrain favorable des conduites en PVC à joints sont parfois posées. Certains essais ont été réalisés avec des matériaux innovants (PVC orienté : dont les chaînes moléculaires du polymère ont été orientées afin d'accroître leur résistance mécanique du matériau).

Eaux de la Veune a fait très tôt le choix de repérer ses conduites en coordonnées en faisant l'acquisition dès 1998 d'un GPS sub-métrique par correction différentielle en post traitement. Les agents techniques ont été formés afin de pouvoir eux même réaliser les relevés des travaux réalisés. La mise à jour du SIG est faite par les agents en quasi temps réel. A ce jour, 21 214 points sont connus en coordonnées avec une précision planimétrique meilleure que 0.40 mètres (classe A). 1 416 points sont connus avec une précision entre 0.40 et 1.5 mètres (classe B). Tout au long de l'année des compléments de relevés sont réalisés afin d'améliorer la connaissance patrimoniale du réseau. L'implication des agents et la faible rotation du personnel permet une amélioration continue de la connaissance de ce dernier.

Les points repérés sont principalement des affleurants, mais aussi des tracés de réseau et de pièces spéciales (*coude, cône, té...*) pour les travaux neufs.



Points 21 214 points connus avec une imprécision inférieure à 0.40 mètre en mauve et 1 360 entre 0.40 et 1,5 mètres en rouge

2.4.2 Les canalisations de branchement

A partir des conduites principales, les conduites de branchement assurent l'alimentation des compteurs des abonnés. Ces conduites de branchement sont principalement en :

- PVC collé
- PEHD
- Et pour quelques branchements : Acier galvanisé, polybuthène et cuivre

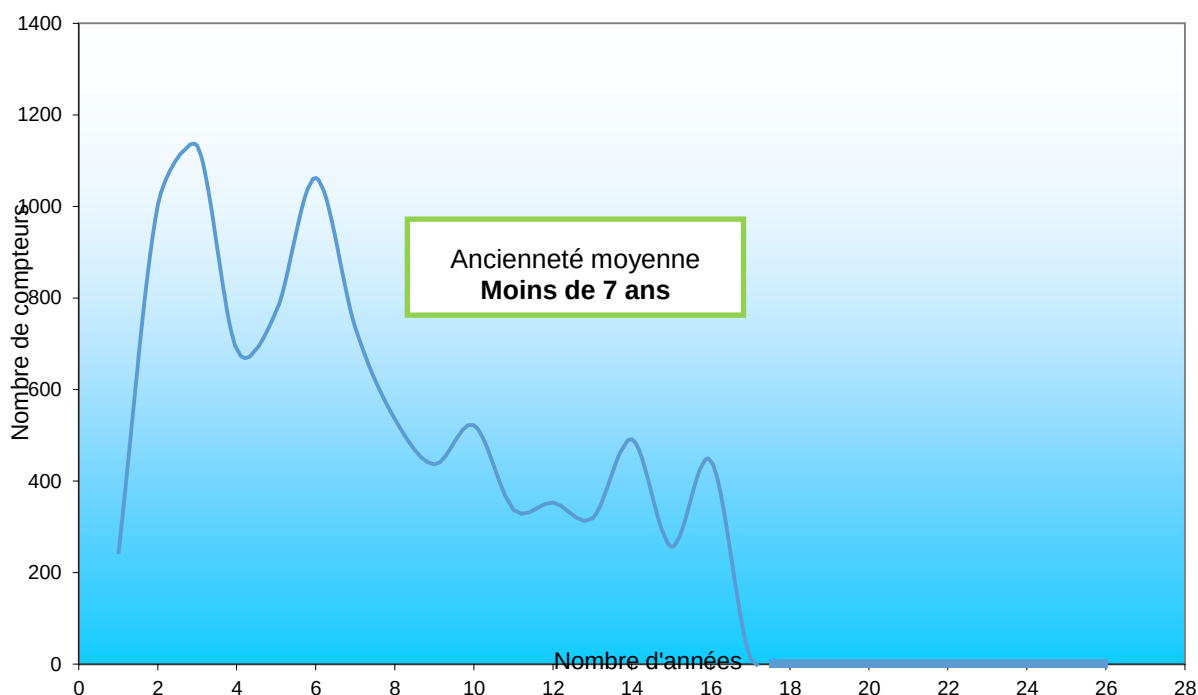
Historiquement, une petite centaine de conduites de branchement en plomb avait été recensées en 1993. Lors de la réalisation de travaux, le syndicat élimine de façon systématique ces dernières. A ce jour, il n'en reste plus aucune recensée.

Les nouveaux branchements sont réalisés en PEHD 100 avec revêtement en PVDF avec des performances améliorées (*résistance chimique, imperméabilité aux hydrocarbures, inhibition du biofilm et performances mécaniques*) mis en place sous janolène bleu (*pour améliorer la protection mécanique de la conduite*)

2.4.3 Les compteurs de distribution

Le parc compteur est principalement composé de compteurs de vitesse de diamètre 15 mm. Certains abonnés ayant besoin de débit de pointe important, ont des compteurs de diamètre supérieur.

Ancienneté des compteurs



L'ancienneté moyenne des compteurs est de moins de 7 ans. Celle-ci peut être considérée comme satisfaisante. Grâce à l'effort important de renouvellement, seulement 16% des compteurs ont plus de dix-sept ans. Ces compteurs correspondent souvent à des contextes particuliers (*habitation non occupée, alimentation en eau non utilisée, mais conservée en secours d'un forage, difficultés de renouvellement...*).

Il est nécessaire de ne pas conserver de compteurs de plus de quinze ans. Le syndicat adopte un rythme de renouvellement suffisant pour conserver un parc compteur de qualité.

Plus de deux mille compteurs équipés de dispositifs de radio-relève ont été installés afin de relever à distance, certains compteurs difficilement accessibles, ainsi que les branchements équipés de compteurs verts. Ce type de compteur permet également de mieux connaître l'utilisation de l'eau (*volume mensuel consommé, fuite après compteur, retour d'eau, tentative de fraude...*)

Des compteurs connectés sont également en essais (*avec le réseau SIGFOX*) afin de permettre aux abonnés d'être informés d'un éventuel problème de surconsommation. Ce service d'un coût de 9 € par mois est proposé aux professionnels.

2.5 - SURVEILLANCE DU SYSTEME DE DISTRIBUTION D'EAU

Le syndicat est doté d'un système de surveillance de l'ensemble des principales infrastructures concernant la fourniture et la distribution d'eau potable (*réservoirs, stations de production, station de reprise, réseau...*). Des dispositifs spécifiques ont été mis en place afin de détecter des intrusions dans ces différents lieux. En cas de fonctionnement anormal du réseau, surdébit par exemple, une alerte est envoyée aux agents d'astreinte 24 heures sur 24. En cas de difficultés de liaison avec l'agent d'astreinte principal, en mode dégradé, 3 autres agents peuvent être alertés.

Conformément aux consignes Vigipirate, les poteaux d'incendie, points sensibles du réseau, sont régulièrement surveillés afin d'en contrôler l'usage. Des bornes de puisage ont été installées afin d'éviter les puisages sauvages par des entreprises sur les poteaux d'incendie, ce qui permet de réserver l'usage des poteaux seulement aux SDIS.

3 - LES ELEMENTS TECHNIQUES

3.1 - NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Le nombre de branchements est en croissance régulière.

Sur 13 communes, il y a eu une augmentation du nombre d'abonnés (supérieure ou égale à 1.5%). Le développement des zones constructibles, la construction d'immeubles ou la réalisation de lotissements ont été à l'origine de ces augmentations. Un travail a également été réalisé afin de détecter les compteurs alimentant plusieurs habitations. Ce dernier a permis de proposer aux abonnés d'installer plusieurs compteurs. A défaut, un compteur unique a été maintenu avec la perception d'autant d'abonnements qu'il existe de locaux à usage distinct.

Le nombre total d'abonnements gérés par le syndicat a augmenté pour s'établir à 9 836.

Communes adhérentes	Population Communale	Population alimentée par le syndicat		Abonnements				Evolutions	
				2020 (31/03/2021)		2021 (31/03/2022)		en Nb	en %
		%	Nombre	Nb	Dont cpt Verts	Nb	Dont cpt Verts		
BEAUMONT MONTEUX	1 354	100%	1 354	607	5	623	5	16	2,6%
CHANOS CURSON	1 115	100%	1 115	579	11	616	12	37	6,4%
CHANTEMERLE LES BLES	1 309	100%	1 309	557		566		9	1,6%
CHAVANNES	733	100%	733	292		294		2	0,7%
CLERIEUX	2 084	100%	2 084	972	6	1006	7	34	3,5%
CROZES HERMITAGE	678	100%	678	280	1	280	1	-	0,0%
EROME	820	99%	813	466	18	479	18	13	2,8%
GERVANS	562	100%	562	308	22	317	23	9	2,9%
GLUN	712	95%	676	289	8	295	8	6	2,1%
GRANGES LES BEAUMONT	928	100%	928	472	5	485	5	13	2,8%
LARNAGE	1 111	100%	1 111	490	5	492	5	2	0,4%
MARSAZ	754	98%	739	335		343		8	2,4%
MERCUROL - VEAUNES	2 762	95%	2 624	1189	8	1211	9	22	1,9%
SAINT BARDOUX	632	100%	632	288	2	305	2	17	5,9%
SAINT DONAT	4 302	83%	3 571	2074	46	2146	48	72	3,5%
SERVES SUR RHONE	739	99%	734	359	1	374	1	15	4,2%
Romans, Marges, Ponsas (2,1,1)				4		4		-	0,0%
Total	20 595		19 662	9 561	138	9 836	144	275	2,7%

Les perspectives de construction pour l'année 2022 laissent présager une poursuite de l'augmentation du nombre d'abonnés.

3.2 – ADÉQUATION ENTRE RESSOURCE ET RÉPARTITION DES ABONNÉS

Il existe une bonne adéquation entre les capacités des ressources et la répartition de la population. La ressource des Marais est la plus importante. Elle alimente à elle seule plus de la moitié des abonnés.

Eaux de la Veaine privilégie la réalisation d'interconnexion afin de pouvoir remplacer une ressource d'alimentation par une autre. De ce fait, en cas de défaillance d'une ressource ou en cas d'intervention de maintenance, il est possible de réaliser une substitution de ressource.

Le tableau ci-après montre la répartition de l'alimentation de la population sur chaque ressource en eau d'Eaux de la Veaine.

Communes adhérentes	Répartition par Ressources sur le secteur Eaux de la Veaine						Autre alim. (Nb compteur)
	Bateau	Blaches	Marais	Avenières	Pendillon	L'Eygas	
BEAUMONT MONTEUX			100%				-
CHANOS CURSON	60%		40%				-
CHANTEMERLE LES BLES		13%	87%				-
CHAVANNES			100%				-
CLERIEUX	10%		90%				-
CROZES HERMITAGE		6%	94%				-
GRANGES LES BEAUMONT	100%						-
LARNAGE		10%	90%				-
MARSAZ (+ S. Valloire Galaure)			100%				4
MERCUROL - VEAUNES (+ Véolia)	36%		64%				32
SAINT BARDOUX	10%		90%				-
SAINT DONAT / HERBASSE (+ S. Valloire Galaure)			18%	75%	7%		309
EROME (+ S. Valloire Galaure)		100%					3
SERVES SUR RHONE (+ Suez)		100%					3
GERVANS		100%					-
GLUN (+ Crussol Vernoux)						100%	45
Total	14%	14%	51%	17%	2%	2%	

3.3 - TAUX D'UTILISATION DES RESSOURCES

Le taux d'utilisation des ressources en jour de pointe varie entre 16% et 80% selon les ressources. Ce taux peut être considéré comme satisfaisant. Il permet à la fois le développement de la population, mais aussi de faire face à des incidents de distribution avec une rapide réalimentation du réseau.

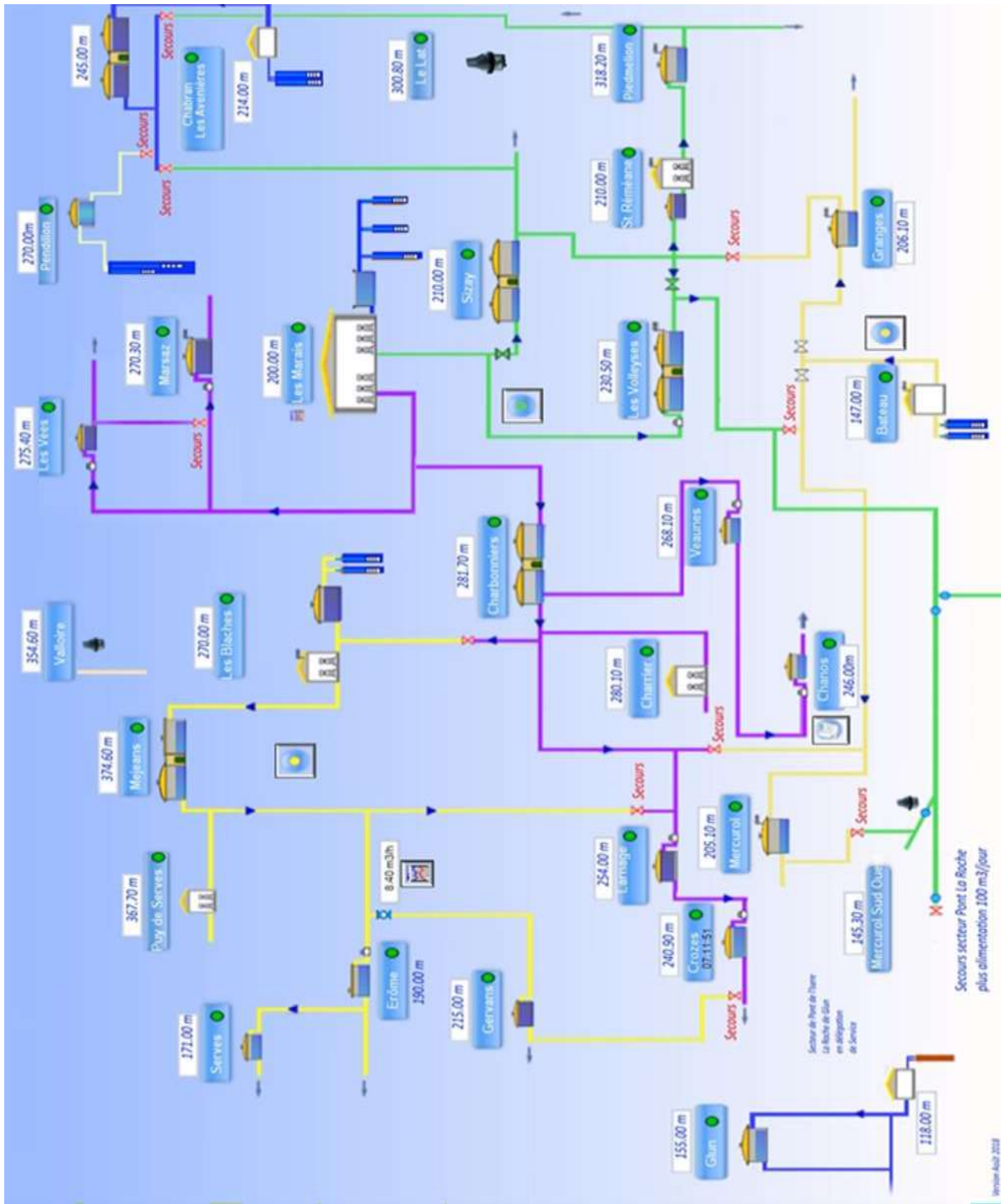
	Autorisation de prélèvement	Date de la DUP	Volume maximal prélevé en jour de pointe	Taux d'exploitation en jour de pointe
	en m ³ /jour		en m ³ /jour	
Les Marais	7 200	Arrêté N°2995 du 9 Juin 1997	2 105	29%
Le Bateau	2 000	Arrêté N°2210 du 17 Mars 1989	283	14%
Les Blaches	4 000	Arrêté 03-0654 du 20 Février 2003	396	10%
Les Avenièrès	1 000	Arrêté 1832 14 Juin 1993	330	33%
Pendillon	400	Arrêté 1831 14 Juin 1993	65	16%
Eygas	210	Arrêté 200820314 21 Juillet 2008	90	43%

Le taux d'utilisation sur les ressources des Blaches et de Pendillon en jour de pointe est particulièrement faible. La ressource des Marais est également peu sollicitée avec un tiers de sa capacité utilisée en jour de pointe. C'est la ressource principale dont la réserve pouvant être exploitée, représente quantitativement le volume le plus important. Compte tenu des marges appréciables sur chacune des ressources, et particulièrement des deux meilleures qualitativement, les Blaches et les Marais, la poursuite de la démarche visant à favoriser les interconnexions entre les ressources doit être poursuivie.

Les ressources du Bateau et des Blaches peuvent être secourues par la ressource des Marais en cas d'incident.

Un projet d'interconnexion entre la ressource de la Croix des Marais alimentant Pont de l'Isère et la Roche de Glun et le réseau alimentant Glun est à l'étude. Il devrait être réalisé dans le cadre de la mise en place d'une passerelle sur le Rhône en 2021 dans le cadre de l'aménagement Viarhônga.

Synoptique du réseau géré en régie (avec altimétrie des réservoirs)



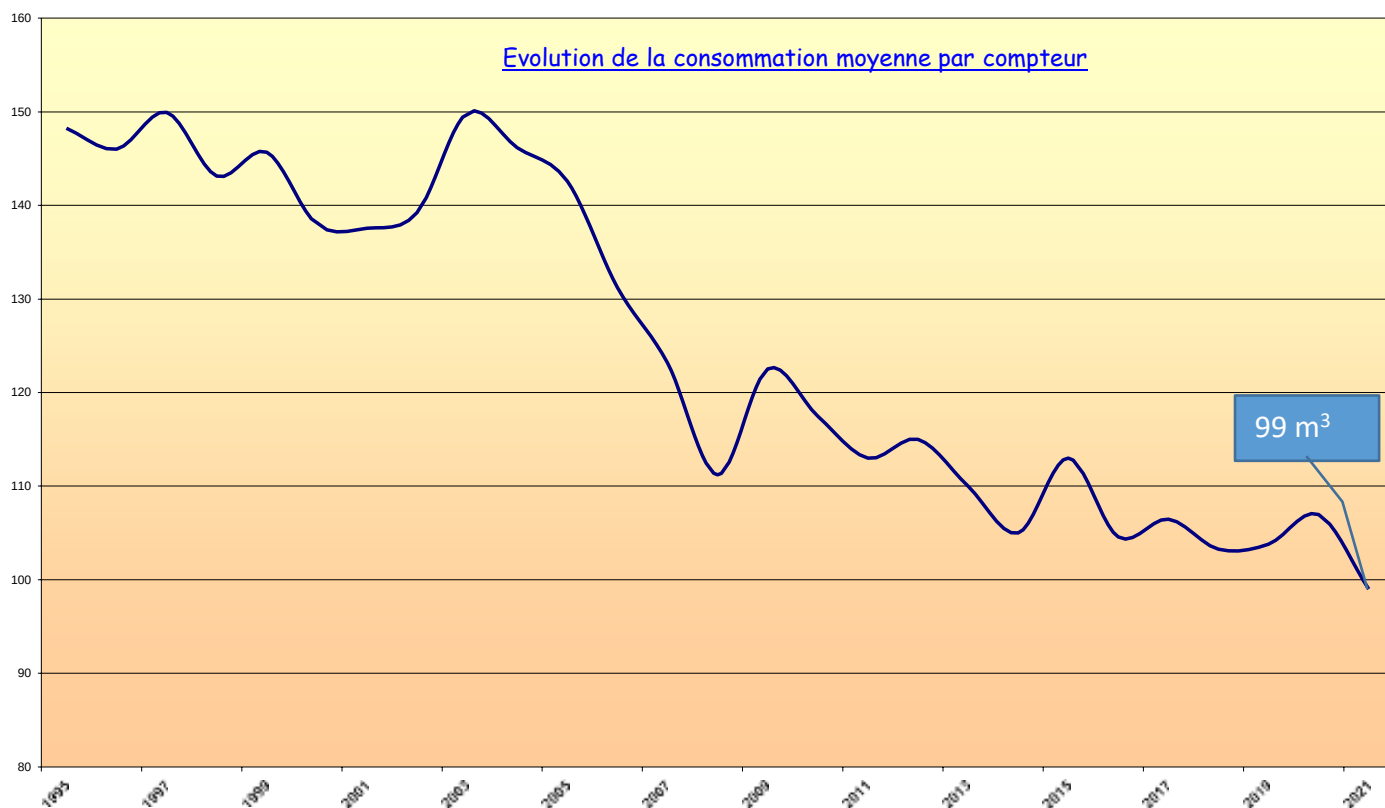
3.4 - VARIATION ANNUELLE DE LA PRODUCTION

Malgré l'augmentation du nombre d'abonnés les chiffres ci-dessous montrent une très grande stabilité des volumes prélevés et distribués.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes prélevés (en m ³)	1 048 367	1 008 594	1 082 886	1 048 003	978 949	1 100 661	1 028 978	956 277	956 635	943 196	960 573	1 090 352	1 222 076	1 256 220	1 178 761	1 186 970	1 246 318	1 197 189
Volume journalier jan-mars (en m ³)	2 549	2 524	2 599	2 594	2 309	2 430	2 651	2 283	2 399	2 271	2 558	2 692	2 619	2 608	2 599	2 652	3 213	3 250
Volume correspondant à une distribution de 50% supérieure au jour moyen janvier-mars (en m ³)	3 824	3 786	3 899	3 891	3 464	3 645	3 976	3 425	3 599	3 406	3 836	4 038	3 929	3 919	3 899	3 978	4 820	4 875
Nombre de jour où le volume prélevé a dépassé le volume ci-dessus	88	58	64	16	26	70	38	39	17	38	17	41	4	22	24	26	11	6

Cette année, la distribution a été supérieure à l'année dernière. La période estivale a été marquée avec 6 jours de consommation supérieure à 50% du jour moyen

3.5 – CONSOMMATION PAR ABONNÉ



Avec 99 m³ par an et par compteur en 2021, la consommation chute en dessous des 100 m³. Les campagnes incitant les abonnés à moins consommer, les difficultés économiques et le caractère pluvieux de l'été 2021 en sont certainement la cause.

La création de forages devrait ralentir compte tenu d'une réglementation plus strictement appliquée. Les forages ont des conséquences sanitaires, techniques et financières inquiétantes.

Risque sanitaire :

- retour d'eau non contrôlée dans le réseau public
- lors d'une mauvaise gestion des deux réseaux, l'utilisation par l'abonné, pour des besoins nobles, du réseau privé en pensant être raccordé sur le réseau public.

Risque technique :

- augmentation excessive du temps de séjour de l'eau dans le réseau, en période de pluviométrie abondante avec un risque de dégradation de la qualité de l'eau.

Conséquences Financières :

- diminution des recettes sans baisse notable des charges, compte tenu de la faible sollicitation du réseau public en période de pluviométrie régulière, et de la forte sollicitation du réseau en période estivale lorsque les réserves d'eau privées sont vides.

3.6 - VOLUMES FACTURES

Les volumes globaux facturés ont enregistré une diminution d'environ 4%.

Evolution des volumes facturés sur chaque commune :

Communes adhérentes		Année 2018 (relevé mars 2019)	Variation en %	Année 2019 (relevé mars 2020)	Variation en %	Année 2020 (relevé mars 2021)	Variation en %	Année 2021 (relevé mars 2022)
1	BEAUMONT MONTEUX	55 949	1,87%	56 994	8,81%	62 017	-5,51%	58 597
2	CHANOS CURSON	60 470	3,59%	62 639	3,88%	65 070	1,78%	66 225
3	CHANTEMERLE LES BLES	61 071	5,07%	64 169	-2,28%	62 708	0,37%	62 943
4	CHAVANNES	31 535	-4,42%	30 140	8,19%	32 608	-4,81%	31 040
5	CLERIEUX	98 222	4,99%	103 121	4,39%	107 653	-8,71%	98 279
6	CROZES HERMITAGE	33 572	-7,22%	31 147	5,84%	32 965	-12,49%	28 849
7	EROME	34 054	3,66%	35 299	10,29%	38 930	-6,75%	36 303
8	GERVANS	26 445	9,14%	28 862	0,27%	28 941	-4,48%	27 644
9	GRANGES LES BEAUMONT	48 139	0,52%	48 388	6,03%	51 305	-7,20%	47 612
10	GLUN	23 158	3,01%	23 855	-5,10%	22 639	4,09%	23 564
11	LARNAGE	55 826	6,77%	59 604	-2,78%	57 948	-5,81%	54 580
12	MARSAZ	38 681	0,08%	38 713	4,04%	40 278	-3,96%	38 681
13	MERCUROL-VEAUNES	142 908	1,08%	144 457	0,81%	145 622	-3,24%	140 903
14	SAINT BARDOUX	37 870	4,99%	39 759	16,82%	46 445	-14,07%	39 912
15	SAINT DONAT	177 270	-1,87%	173 955	7,69%	187 329	0,56%	188 372
16	SERVES SUR RHONE	29 777	-4,51%	28 434	2,77%	29 223	3,62%	30 280
Total		954 947	1,67%	969 536	4,35%	1 011 681	-4,16%	973 784

Evolution des volumes facturés par an et par abonné sur chaque commune :

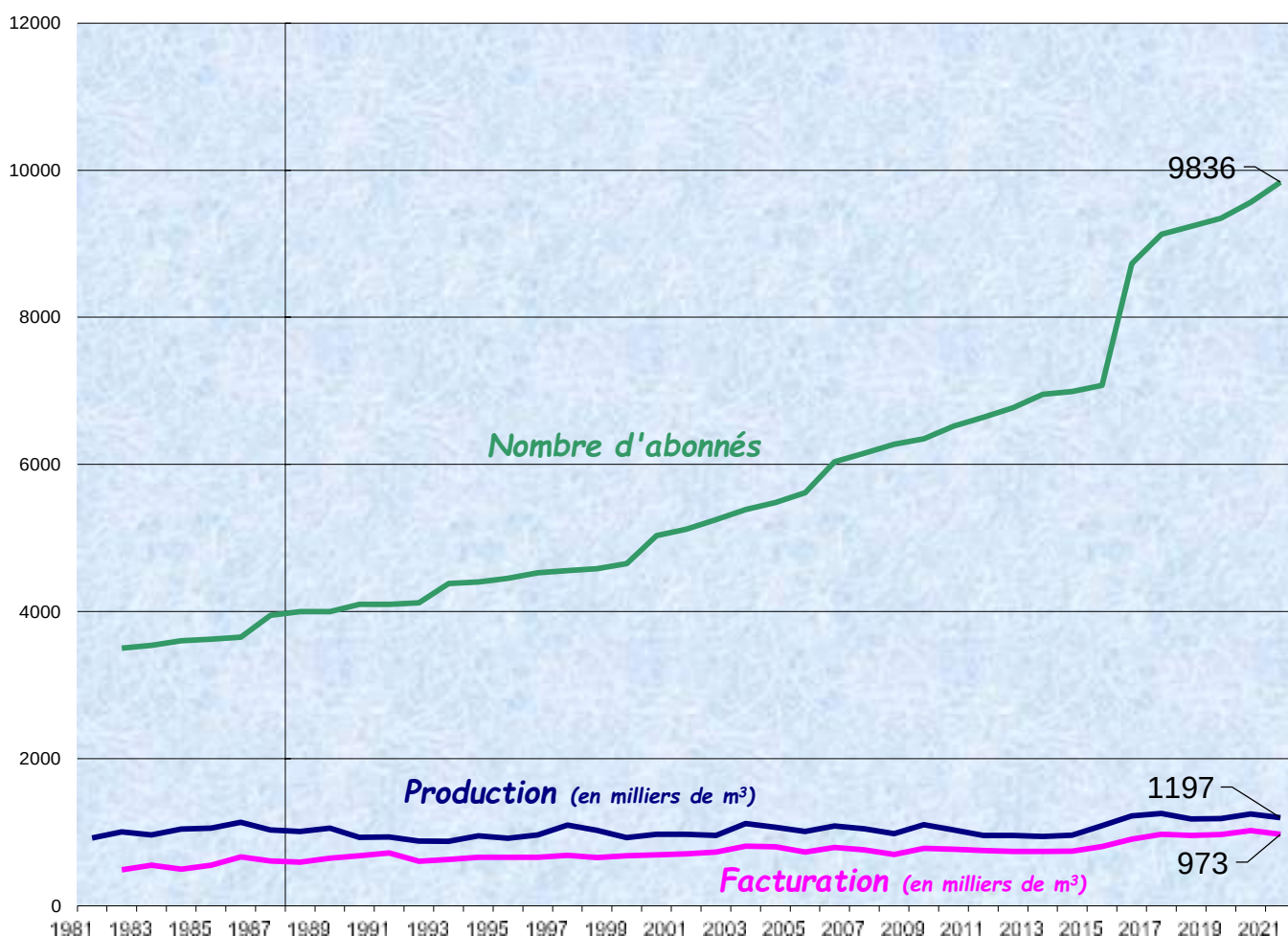
Communes adhérentes	2016 (relevé 03/2017)	2017 (relevé 03/2018)	2018 (relevé 03/2019)	2019 (relevé 03/2020)	2020 (relevé 03/2021)	2021	
						(relevé 03/2022)	% Assaini
1 BEAUMONT MONTEUX	101	98	95	96	102	94	64%
2 CHANOS CURSON	111	114	111	110	112	108	74%
3 CHANTEMERLE LES BLES	109	114	110	116	113	111	63%
4 CHAVANNES	108	121	116	112	112	106	72%
5 CLERIEUX	102	103	104	109	111	98	
6 CROZES HERMITAGE	119	126	120	112	131	113	61%
7 EROME	72	76	74	76	84	76	
8 GERVANS	88	96	84	93	94	87	84%
9 GLUN		88	80	82	78	80	95%
10 GRANGES LES BEAUMONT	115	120	112	111	109	98	
11 LARNAGE	109	118	116	123	118	111	70%
12 MARSAZ	112	121	120	117	120	113	43%
13 MERCUROL-VEAUNES	121	127	127	123	128	116	39%
14 SAINT BARDoux	146	155	138	143	163	132	22%
15 SAINT DONAT	93	91	89	86	90	88	83%

Ces évolutions montrent un volume par abonné assez constant après plusieurs années de baisse. Les variations entre communes sont fortes et peuvent être induites par :

- la typologie de l'habitat,
- le prix de l'assainissement,
- le taux de raccordement sur l'assainissement collectif,
- la mise en place de récupérateur d'eaux pluviales,
- la réalisation de forages privés principalement dans les secteurs où la nappe est proche

3.7 - RENDEMENT DU RESEAU

Un des éléments de mesure de la performance pour les réseaux de distribution d'eau potable est appelé rendement. Son objectif est de mesurer l'écart entre le volume prélevé dans le milieu naturel et le volume facturé. C'est une donnée à analyser avec prudence. Un réseau rural avec une densité de branchement faible aura souvent un rendement faible même si les fuites rapportées au linéaire de canalisation sont peu élevées.



Cette année, le rendement brut est de 81 %. La différence entre le volume prélevé et le volume facturé correspond aux volumes non comptabilisés (*rinçage des conduites et désinfection des réservoirs, prise d'eau par les pompiers...*) ainsi qu'aux fuites sur le réseau. Le volume de fuite peut également être ramené au kilomètre de canalisation afin de mieux le quantifier. Avec un indice de fuite de 1.1 m³/jour/kilomètre de canalisation, cet indice est satisfaisant.

L'évaluation des volumes d'eau non comptabilisés, mais identifiables (*désinfection des réservoirs, purges des conduites nouvelles avant mise en service, manœuvre des pompiers...*), n'est pas pris en compte dans ce graphique.

3.8 - TRAVAUX REALISES PAR LE SYNDICAT

Le syndicat a réalisé **181** devis de branchement et de mise en service. Les équipes du syndicat ont réalisé 29 nouveaux branchements d'eau potable et **46** mises en service.

Le coût d'un branchement est directement lié à la configuration du terrain et à l'éloignement de la parcelle à desservir par rapport à la conduite principale.

Le coût a varié entre 406.75 € et 6 708 € TTC avec une moyenne de **4 389.81 €** soit une augmentation du prix moyen des branchements lié à des travaux plus importants (tarifs restant stable). Ce prix inclut le prix du devis et des travaux nécessaires à la réalisation du branchement d'eau potable, les frais administratifs de gestion du dossier et le relevé en coordonnées de ces travaux ainsi que leur intégration dans le SIG du syndicat. Il est représentatif d'un niveau d'exigence technique élevé garant de la pérennité des infrastructures (*canalisation en PE100 revêtue intérieur en PVDF, robinet de branchement bronze avec boisseau conique inversé, tube allonge fonte, bouche à clef réhaussable...*) Le syndicat a également poursuivi sa politique de mise en place de compteurs afin de les situer à un emplacement accessible depuis le domaine public. En effet, dans les 30 premières années du syndicat, beaucoup de compteurs ont été installés dans les habitations afin d'assurer leur protection contre le gel. Aujourd'hui, cette situation conduit à deux problèmes principaux :

- l'absence des abonnés empêchant le relevé des compteurs ;
- l'entretien difficile de conduites vétustes (sous plancher, dans les cloisons, sous les éviers...).

Pour devancer de potentiels problèmes, lorsqu'il y a une intervention sur ce type de branchement, le syndicat propose de façon systématique aux abonnés concernés, une reprise totale de l'installation de branchement incluant la mise en place d'un regard compteur accessible depuis le domaine public. La plupart de ces travaux sont réalisés lors des renouvellements des canalisations principales.

3.9 – BORNES DE PUISAGE

Presque chaque commune est équipée d'une borne de puisage. Les communes de Ponsas et de Glun devraient en être équipées prochainement. Ces bornes permettent aux entreprises de ne pas puiser de l'eau aux poteaux d'incendie (*leur usage est réservé au service incendie*). Elles assurent aux entreprises ayant besoin d'eau pour travailler, de puiser de l'eau en toute sécurité dans le respect de la réglementation. L'équité de tous les utilisateurs de l'eau devant la juste rétribution d'un service est préservée, et le risque d'un retour d'eau polluée dans le réseau d'eau potable est évité. La communication faite par le syndicat pour sensibiliser les professionnels face à ce problème est jointe en annexe. L'appui des collectivités reste cependant nécessaire pour faire disparaître de mauvaises habitudes...

4 - PROGRAMME DE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU

L'ARS (Agence Régionale de la Santé), contrôle régulièrement la qualité de l'eau distribuée. Elle a établi le programme de contrôle réglementaire à réaliser sur les différentes ressources de chacune des quatre unités de distribution.

Ressources	Contrôles distribution		Résultats	
	Bactériologiques	Chimiques	Bactériologiques	Chimiques
Le Bateau	11	11	Conformes	Conformes
Les Blaches	10	10	1 non conforme	Conformes
Les Marais	28	28	1 non conforme	Conformes
Les Avenières	8	8	Conformes	Conformes
Pendillon	5	5	Conformes	Conformes
Les Eygas	9	9	Conformes	Conformes

Le nombre d'analyses est variable suivant le nombre de branchements alimentés par une ressource ou une unité de distribution. Il varie également suivant les problèmes rencontrés au cours des années précédentes.

Le rapport de l'ARS concernant la qualité de l'eau distribuée est joint en annexe de ce présent document.

La qualité des eaux distribuées a été conforme à la législation pour la totalité des paramètres physico-chimiques et pour 69 des 71 contrôles bactériologiques mesurés sur les ressources des Marais et des Blaches.

Les analyses au niveau des différentes ressources ont toutes été conformes au niveau chimique. On constate deux non conformités bactériologiques sur la ressource des blaches et la ressource des marais, ces non conformités ont été traitées rapidement et représentaient un niveau de contamination faible n'induisant pas de danger important pour les abonnés. La ressource du puits Est est toujours inutilisée, les contrôles récents semblent montrer une baisse des taux d'atrazine déséthyl déisopropyl tout en restant au-delà des valeurs réglementaire.

5 - LES ELEMENTS FINANCIERS

5.1 – INVESTISSEMENTS

La capacité financière du syndicat lui permet de procéder de façon soutenue à des investissements importants afin de maintenir le réseau dans un état optimal pour assurer la meilleure garantie de service aux abonnés du syndicat. Le montant des travaux réalisés s'élève à 58 € par abonné.

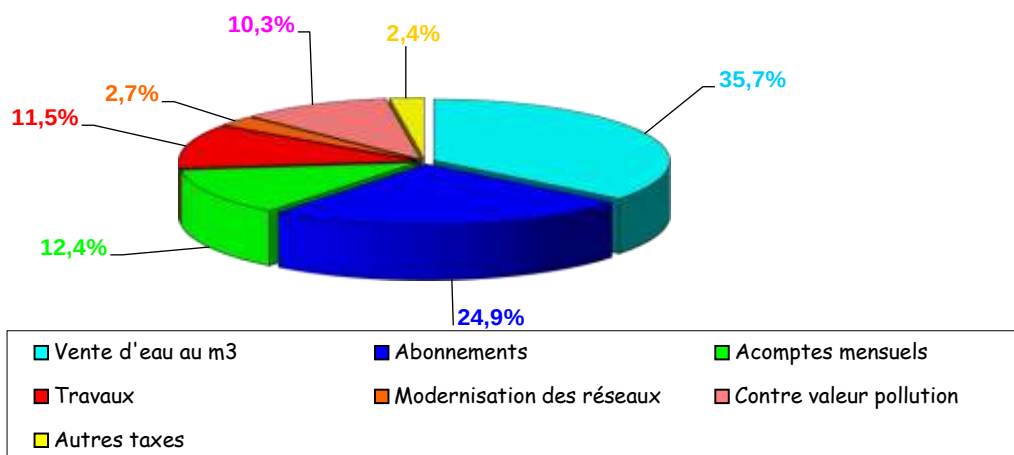
Les investissements sont réalisés de façon continue dans les réseaux et de façon plus ponctuelle dans les autres domaines. Les bonnes conditions tarifaires obtenues lors de la signature du marché à bons de commande pour la pose des canalisations ainsi que la réalisation des études et du suivi des travaux par les agents du syndicat permet un renouvellement d'un linéaire important.

Dépenses Investissement	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bâtiments et Terrains	52 710 €	3 345 €	19 848 €	53 162 €	1 973 €	
SIG - Télégestion						
Canalisation de distribution	910 115 €	1 077 174 €	646 615 €	933 865 €	1 137 618 €	554 137 €
Etudes Réalisation ENS	47 420 €	2 100 €		43 087 €	17 722 €	
Station de pompage des Marais						
Station de pompage du Bateau						
Infrastructures, mobilier...	11 034 €		9 315 €	69 284 €	15 215 €	13 349 €
Matériel	9 599 €	10 854 €	7 270 €	44 527 €	12 595 €	1 880 €
Véhicules	24 319 €	25 272 €	13 035 €		14 818 €	
Logiciel facturation / comptabilité	7 424 €					
Total	1 062 621 €	1 118 745 €	696 083 €	1 143 925 €	1 199 941 €	569 366 €
Par abonné	122 €	123 €	76 €	123 €	129 €	58 €

Les investissements ont été peu importants en 2021 par rapport aux deux années précédentes. Cependant le syndicat compte poursuivre sa politique de renouvellement des réseaux en 2022. Ces investissements sont justifiés compte tenu de l'augmentation de taille de la structure et du souhait des élus de maintenir des installations en bon état. Il n'existe plus de secteur avec des ruptures récurrentes imposant une accélération du programme de renouvellement. Le renouvellement est orienté sur la qualité des produits (fonte HP, canalisations de branchement avec revêtement interne), la conception des réseaux (réseaux maillés avec un nombre élevé des vannes de sectionnement) et le renouvellement de l'ensemble du réseau : conduite et canalisation de branchement jusqu'au compteur.

5.2 – RECETTES DU SYNDICAT

Les recettes de fonctionnement du syndicat proviennent principalement de la vente d'eau puisqu'elles représentent environ 36% des ressources. Les abonnements représentent également une part importante des ressources avec près de 24.9%. Par ailleurs, les travaux de branchements et de viabilisation de lotissements représentent 11.5% des recettes. Enfin les acomptes mensuels des abonnés ayant adhéré au service de mensualisation des factures représentent 12.4% des ressources ce qui permet de mieux lisser les recettes du syndicat. Un peu plus de 15% des sommes encaissées par le syndicat sont constituées de taxes reversées ensuite aux différents bénéficiaires.



En investissement, le syndicat a bénéficié d'une recette globale de **104 649.73 €**.

5.3 - SYSTEME DE TARIFICATION

La Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau impose que le prix perçu par la collectivité soit en parti proportionnel au volume d'eau facturé. Cette tarification dite **binôme** est appliquée par le syndicat, et comporte :

- ❑ **la part fixe annuelle concernant l'abonnement au service** elle est destinée à prendre en compte une partie des frais indépendants de toute consommation.
- ❑ **la part variable ou consommation en fonction de la quantité d'eau réellement consommée**, elle est destinée à prendre en compte les frais indépendants de toute consommation non couverts par la partie fixe et les frais induits proportionnels à la consommation, soit principalement l'usure du matériel de pompage et le coût de la consommation électrique.
- ❑ D'autres taxes et éléments interviennent dans la facture :

- **Les taxes d'Etat** : la T.V.A dont le taux est de 5.5%
- **Les redevances destinées à l'agence de l'eau** :

Pour l'ensemble des abonnés du Syndicat, à l'exception des communes d'Erôme et de Clérieux et de Granges les Beaumont depuis avril 2018, le syndicat facture l'assainissement, pour le compte des communes. Les tarifs d'assainissement sont propres à chaque collectivité.

- La redevance « modernisation des réseaux de collecte » : cette taxe, mise en place au 1^{er} janvier 2008 conformément à la loi sur l'eau, concerne tous les abonnés qui acquittent la redevance d'assainissement. La redevance de 0.15 € / m³ est un taux appliqué sur les volumes d'eau facturés aux abonnés. Depuis le 1^{er} janvier 2014, elle est encaissée puis reversée par le syndicat.
- La redevance de pollution : Depuis le 1^{er} janvier 2012, elle s'applique sur toutes les communes. Le montant est fixé par l'Agence de l'Eau RMC (**R**hône **M**éditerranée **C**orse). La redevance de 0.28 € / m³ est un taux appliqué sur les volumes d'eau facturés aux abonnés, sous la forme d'une "contre-valeur".
- La redevance prélèvement, d'un montant de 0.06 € est également destinée à l'Agence de l'Eau. Cette redevance proportionnelle au volume d'eau prélevé au niveau des ressources. En 2021, un montant de 64 548 € a été versé à l'Agence de l'Eau.

Globalement, cette année 419 653 € ont été versés à l'Agence de l'Eau.

Depuis l'année 2008, le syndicat des Eaux de la Veauce propose à ses abonnés, soit de se mensualiser, soit d'être prélevé à échéance. Ces moyens modernes ont connu un succès dès leur mise en place. Le nombre d'adhérents semble augmenter légèrement. Actuellement, cela représente un total de 43 % de l'ensemble des abonnés.

	2018		2019		2020		2021	
	Nombre	En % du nombre d'abonnés	Nombre	En % du nombre d'abonnés	Nombre	En % du nombre d'abonnés	Nombre	En % du nombre d'abonnés
Mensualisés	2392	28%	2715	29%	2974	31%	3256	33%
Prélevés	735	8%	791	8%	857	9%	943	10%
Total	3 127	34%	3 506	38%	3 831	40%	4 199	43%

Abonnés ayant opté pour la mensualisation ou le prélèvement à échéance

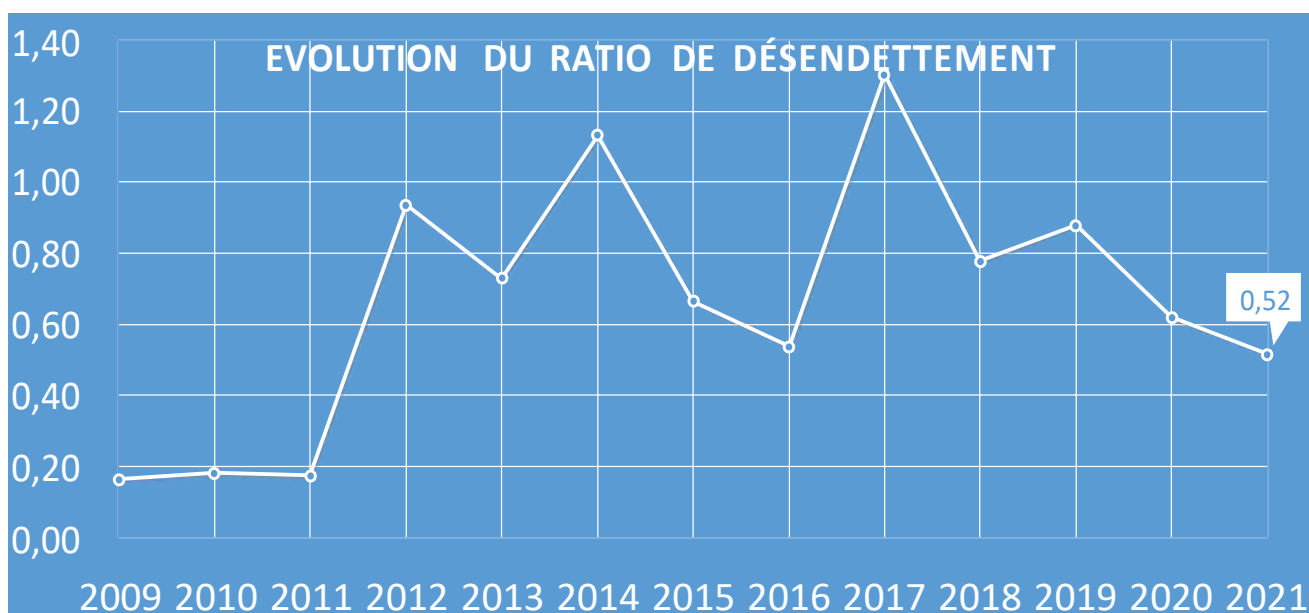
5.4 – SITUATION FINANCIERE

La capacité de désendettement est un indicateur très fiable pour mesurer la solvabilité d'une collectivité. Ce ratio compare l'épargne brute dégagée à celui de l'encours de la dette, qui représente les futurs remboursements. Rapportant un flux, l'épargne brute, à un stock, l'encours de la dette, cet indicateur se mesure en années. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité d'une structure.

L'augmentation du ratio de désendettement en 2011 vient de l'emprunt réalisé pour la station des Marais (385 000 € pour un investissement de 600 000 €).

En 2017, l'intégration des emprunts liés à la fusion avec le SIEA DE PONT D'ISERE, LA ROCHE DE GLUN, GLUN a induit une augmentation de ce ratio qui a atteint 1.30. L'augmentation de la capacité d'autofinancement et la baisse progressive de l'encours de la dette expliquent que le ratio de désendettement cette année soit similaire à ce qu'il était au cours des années 2011-2016.

L'endettement est raisonnable, ce qui permet de poursuivre le renouvellement du réseau à un rythme soutenu sans recours à l'emprunt évitant ainsi d'être contraint dans les années futures de devoir limiter les investissements compte tenu d'importantes annuités d'emprunt à rembourser. Le bon état des installations permet de poursuivre cette politique.



5.5 - PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau est identique sur toutes les communes. Il est caractérisé par une faible, mais constante évolution afin de maintenir les capacités d'investissements du syndicat.

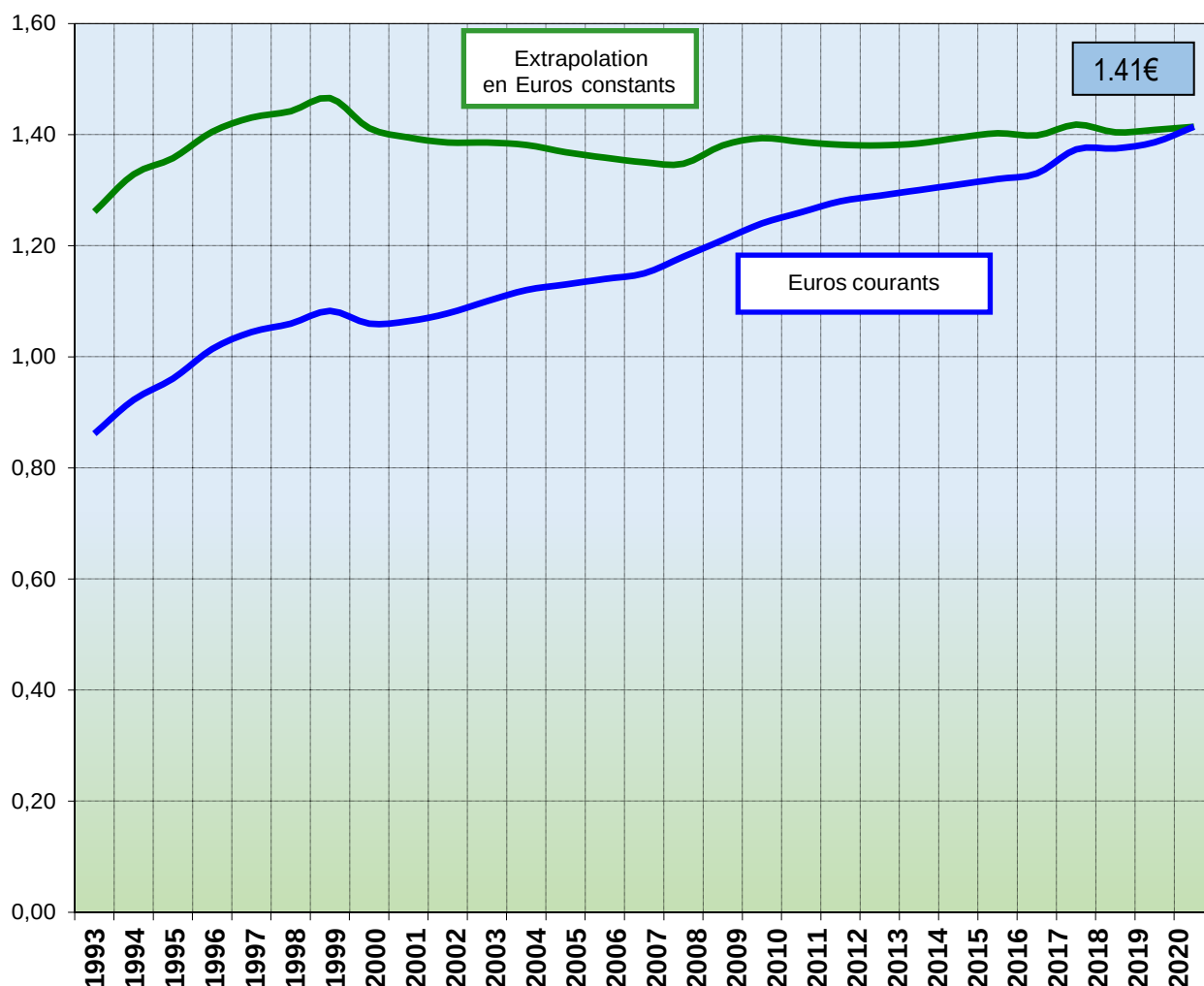
En monnaie constante, le prix de l'eau a augmenté. L'abonnement est de 5.16 € H.T. par mois, soit pour une consommation annuelle de 120 m³ un coût de 168,72 € H.T correspondant à un prix moyen du mètre cube de 1.41 € H.T.

Année	Coef. INSEE Euros Constants	Prix de l'Eau Potable HT				Abonnement et consommation 120 m ³	Prix moyen par m ³	Variation Interannuelle
		au m ³		Abonnement annuel				
		en F en €	en €.C.	en F en €	en €.C.	en C.C.	en C.C.	
1985	0,28042505	2,52	0,71	173,76	48,73	133,53	1,113	1,6%
1986	0,27315600	2,58	0,70	178,80	48,84	133,41	1,112	-0,1%
1987	0,26482046	2,64	0,70	183,24	48,53	132,42	1,104	-0,7%
1988	0,25757697	2,72	0,70	188,64	48,59	132,66	1,106	0,2%
1989	0,24889874	2,85	0,71	198,00	49,28	134,41	1,120	1,3%
1991	0,23316376	3,00	0,70	252,00	58,76	142,70	1,189	5,8%
1992	0,22792413	3,10	0,71	264,00	60,17	144,96	1,208	1,6%
1993	0,22322143	3,25	0,73	288,00	64,29	151,34	1,261	4,2%
1994	0,21959672	3,40	0,75	318,00	69,83	159,43	1,329	5,1%
1995	0,21551392	3,50	0,75	336,00	72,41	162,93	1,358	2,1%
1996	0,21130466	3,65	0,77	360,00	76,07	168,62	1,405	3,4%
1997	0,20885712	3,75	0,78	372,00	77,69	171,68	1,431	1,8%
1998	0,20752171	3,85	0,80	372,00	77,20	173,07	1,442	0,8%
1999	0,20646562	3,90	0,81	384,00	79,28	175,91	1,466	1,6%
2000	0,20310636	3,75	0,76	384,00	77,99	169,39	1,412	-3,8%
2001	0,19985465	3,78	0,76	384,00	76,74	167,40	1,395	-1,2%
2002	1,28562802	0,59	0,76	58,56	75,29	166,31	1,386	-0,7%
2003	1,25976331	0,60	0,76	60,00	75,59	166,29	1,386	0,0%
2004	1,23348783	0,61	0,75	61,20	75,49	165,78	1,382	-0,3%
2005	1,21103527	0,62	0,75	61,20	74,12	164,22	1,368	-1,0%
2006	1,19164894	0,63	0,75	61,20	72,93	163,02	1,358	-0,7%
2007	1,17416722	0,64	0,75	61,20	71,86	162,04	1,350	-0,6%
2008	1,14204484	0,67	0,77	61,20	69,89	161,71	1,348	-0,2%
2009	1,14106549	0,70	0,80	61,20	69,83	165,68	1,381	2,4%
2010	1,12395734	0,73	0,82	61,20	68,79	167,24	1,394	0,9%
2011	1,10071347	0,75	0,83	61,20	67,36	166,43	1,387	-0,5%
2012	1,07961460	0,77	0,83	61,20	66,07	165,83	1,382	-0,4%
2013	1,07027951	0,78	0,83	61,20	65,50	165,68	1,381	-0,1%
2014	1,06492597	0,79	0,84	61,20	65,17	166,13	1,384	0,3%
2015	1,06450000	0,80	0,85	61,20	65,15	167,34	1,394	0,7%
2016	1,06258734	0,81	0,86	61,80	65,67	168,95	1,408	1,0%
2017	1,05166963	0,82	0,86	61,80	64,99	168,48	1,404	-0,3%
2018	1,0325929	0,82	0,85	61,80	63,81	165,42	1,379	-1,8%
2019	1,0212991	0,86	0,88	61,80	63,12	168,51	1,404	1,8%
2020	1,0164232	0,87	0,88	61,92	62,94	169,05	1,409	0,3%
2021	1	0,89	0,89	61,92	61,92	168,72	1,406	-0,2%

Avec un coût moyen de 1.41 € H.T. le m³, le prix de l'eau à Eaux de la Veauce demeure relativement stable depuis de nombreuses années. Il permet aux services gérant l'assainissement de facturer le service à son juste prix sans atteindre un montant global de facturation eau et assainissement excessif.

Le délégataire intervenant pour ARCHEAgglo sur la commune d'Erôme, et la CA Valence Romans Agglo pour Clérieux et Granges les Beaumont facturent de manière autonome le service de l'assainissement. Les autres communes participent au financement du travail supplémentaire induit pour le syndicat sur la base de 1,117 € H.T par facture émise.

Evolution du prix de l'eau (hors taxes et hors assainissement)



6 - INVESTISSEMENTS RESEAU

Les travaux concernant les investissements sur le réseau d'eau potable ont représenté une somme s'élevant 554 137 € HT. Ils ont consisté à mettre en place 6 673 mètres de canalisation essentiellement en fonte ductile, du diamètre 60 au diamètre 125 mm.

La majeure partie des travaux concerne des renouvellements de réseau, le plus souvent avec une notion de renforcement et avec une restructuration des tracés (*optimisation des conduites avec une mise en place en limite du domaine public*).

Sur les différentes communes les principaux travaux de réseau réalisés ont été :

➤ **BEAUMONT MONTEUX, Pompage du Bateau**

- 100 mètres de canalisations en fonte diamètre 150 et 200 mm
- Pose de 2 vannes motorisées
- Reprise de maçonnerie
- Changement du ballon anti-bélier

➤ **SAINT DONAT SUR L'HERBASSE, Aménagement de l'entrée Ouest**

- 600 mètres de canalisations en fonte diamètre 200 mm
- 20 mètres de canalisations en fonte diamètre 125 mm
- Reprise de 6 branchements

➤ **SAINT DONAT SUR L'HERBASSE, Alimentation du collège**

- 20 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm et 125 mm
- Pose d'un poteau d'incendie

➤ **LARNAGE, renouvellement Rue des Nobles**

- 70 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
- 100 mètres de canalisations en PEHD diamètre 25 mm
- Reprise de 11 branchements

➤ **LARNAGE, reprise branchement Montagnon**

- 280 mètres de canalisations en PEHD diamètre 32 mm

➤ **MERCUROL VEAUNES, Interconnexion chemin des Saviaux**

- 560 mètres de canalisations en PVC diamètre 63 mm
- Reprise de 5 branchements

➤ **CLERIEUX / ST BARDOUX, Extension de réseaux pour desservir les Hauts Mignots (Clérieux)**

- 1640 mètres de canalisations en fonte diamètre 125 mm
- 10 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
- 160 mètres de canalisations en PEHD diamètre 25 mm
- 150 mètres de canalisations en PEHD diamètre 32 mm
- Pose d'un poteau d'incendie
- Reprise de 8 branchements

- **CLERIEUX / ST DONAT SUR L'HERBASSE, renouvellement quartier les Perrets et les Alexis phase 2**
 - 965 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
 - 120 mètres de canalisations en PEHD diamètre 32 mm
 - Reprise de 3 branchements

- **GRANGES LES BEAUMONT, Lotissement les Vignes**
 - 290 mètres de canalisations en fonte diamètre 125 mm
 - 100 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
 - Pose d'un poteau d'incendie
 - 14 nouveaux branchements

- **CHANOS CURSON, Lotissement Font Côtes**
 - 140 mètres de canalisations en fonte diamètre 80 mm
 - 150 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
 - 22 nouveaux branchements

- **LA ROCHE DE GLUN, Lotissement Fourches Vieilles phase 3**
 - 100 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
 - 14 nouveaux branchements

- **GERVANS, lotissement Lou Riouclar**
 - 30 mètres de canalisations en PEHD diamètre 40 mm
 - 4 nouveaux branchements

- **CLERIEUX, Lotissement L'orée du bois**
 - 260 mètres de canalisations en fonte diamètre 125 mm
 - 25 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
 - 50 mètres de canalisation en PEHD diamètre 40 mm
 - 370 mètres de canalisations en PEHD diamètre 25 mm
 - 25 nouveaux branchements

- **MERCUROL VEAUNES, Lotissement Les Jardins de Lucy 2**
 - 40 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
 - 8 nouveaux branchements

- **ST BARDOUX, Lotissement Les Chataigniers**
 - 110 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
 - 10 mètres de canalisations en fonte diamètre 125 mm

- Pose d'un poteau d'incendie
- 9 nouveaux branchements

➤ **GLUN, Rue de la Grange**

- Reprise de 40 mètres de canalisations en fonte diamètre 60 mm
- Reprise de 2 branchements

➤ **MERCUROL VEAUNES, Les chassis sud**

- 140 mètres de canalisations en PVC diamètre 63 mm
- Reprise d'un branchement

7 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs Descriptifs

D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis <i>(partie en régie)</i>	20 608
	Nombre d'abonnés domestiques (ou assimilés)	9 028
	Nombre d'abonnés non domestiques	888
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,01 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	24 Heures

Indicateurs Spécifiques

P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	97%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	100%
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution <i>(avec volumes non comptés 0 et volumes de service 3 000)</i>	88%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,1 m3/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau <i>(avec volumes non comptés 0 et volumes de service 3 000)</i>	1,1 m3/km
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable <i>(sur 5 ans)</i>	1,72%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%
P109.0	Montant des actions de solidarité	0,0023
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,5 an